



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service : Environnement  
Bureau : Espaces Naturels, Forêt, Chasse  
Affaire suivie par : Célia MARCHETTI  
Tél : 0470487758  
Courriel : [celia.marchetti@allier.gouv.fr](mailto:celia.marchetti@allier.gouv.fr)

Yzeure, le 14 janvier 2022

**Comité de pilotage du site Natura 2000 Gîtes à chauves-souris, Contreforts et  
Montagne Bourbonnaise  
Compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2022**

Mme MARCHETTI, chef du bureau Espaces Naturels, Forêt, Chasse présente les excuses de Mme la Sous-préfète de Vichy et accueille les participants.

Mme GIRARD, chargée d'actions territoriales au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) détaille ensuite les différentes parties de l'ordre du jour.

**1. Rappel généraux sur le réseau Natura 2000 et sur les enjeux et objectifs Natura 2000 du site « Contreforts et Montagne bourbonnaise » (diapositives 3 à 12)**

Le réseau européen Natura 2000 est constitué de plus de 27 500 sites dont 1 766 en France et un peu plus d'une vingtaine dans l'Allier. Il s'appuie sur deux textes fondateurs que sont les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats faune flore », celles-ci listant les espèces et habitats dits « d'intérêt communautaire ». Les sites ZPS (Zone de protection spéciale) et ZSC (Zone spéciale de conservation) désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000. L'objectif principal du dispositif Natura 2000 est de conserver la biodiversité, tout en tenant compte des contextes économiques et sociaux en local. Les deux outils contractuels, chartes et contrats sont ensuite succinctement présentés. Enfin l'évaluation d'incidence est le seul outil réglementaire lié à Natura 2000, c'est un outil permettant d'assurer un équilibre entre préservation de la biodiversité et activité humaine sur les sites Natura 2000. Il permet de prendre en compte les enjeux écologiques dès la conception du projet, afin de l'adapter pour minimiser l'impact sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Les caractéristiques du site Natura 2000 sont ensuite rappelées.

A cheval entre les départements de l'Allier et le Puy-de-Dôme, le site Natura 2000 est réparti en deux entités :

- Le premier secteur s'étend de la commune de Cusset dans l'Allier, à la commune de Ris dans le Puy-de-Dôme sur près de 1 938 hectares (Cusset, Busset, Mariol, Ris)

- Le second secteur, plus restreint, s'étend sur quelques parcelles de la commune de Laprugne dans l'Allier et correspond au secteur Charrier.

La surface totale du site est de 1 944 ha. Le site est reconnu d'intérêt européen pour la présence de gîtes de reproduction de Petit Rhinolophe (Méta-colonie de 20 à 30 individus à l'origine) et de Grand Murin (importante colonie de 300 à 320 individus à l'origine). Des gîtes d'hibernation d'importance accueillent également ces mêmes espèces. Le DOCOB du site fait également état de la présence d'autres espèces de l'annexe II de la Directive Habitats telles que le Lucane cerf-volant, le Sonneur à ventre jaune, la Loutre d'Europe, le Chabot ou encore la Lamproie de Planer. Les habitats d'intérêt communautaires présents sont également présentés.

## **2. Retour sur les actions engagées en 2020 (diapositives 13 et 14)**

Le suivi des principales colonies de chauves-souris, qu'elles soient en reproduction ou en hibernation, a été réalisé aux côtés de l'association Chauve-Souris Auvergne. Ce suivi est réalisé de manière régulière, afin d'étudier au plus près l'évolution des effectifs et de s'assurer du maintien des populations connues.

La fiche de synthèse du site a également été rédigée en 2020. Ce document synthétique regroupe l'ensemble des informations essentielles à retenir sur la nature et le fonctionnement du site : périmètre, liste d'espèces et habitats d'intérêts communautaires, objectifs principaux, contacts des personnes ressources et liens vers les documents essentiels (DocOb, site web dédié, services de l'Etat).

Le comité de pilotage 2020 ayant eu lieu en visio, ce document n'avait pas encore été distribué en version papier. Chaque membre présent a donc reçu un exemplaire papier de la fiche de synthèse, et les représentants des communes ont pu en emporter plusieurs exemplaires à mettre à disposition des élus et/ou des administrés.

Suite aux élections municipales de 2020, le CEN Allier en lien avec la DDT 03 avait organisé une réunion d'information à destination des nouveaux élus du territoire. Celle-ci avait permis de présenter le réseau Natura 2000 et d'échanger sur l'implication de chaque commune sur le site « Gîtes à chauves-souris des Contreforts et Montagne bourbonnaise ».

A l'issue de l'étude réalisée par Chauve-Souris Auvergne qui avait permis de déterminer des territoires de chasse préférentiels pour certaines espèces de chauves-souris, un travail d'animation foncière a été mené par le CEN Allier dès 2020. L'objectif était de contacter les propriétaires des parcelles concernées (parcelles forestières et agricoles) afin de promouvoir auprès d'eux les outils Natura 2000 tels que les contrats et la charte, permettant de maintenir ou de restaurer les milieux naturels utilisés par les espèces.

## **3. Actions engagées en 2021 (diapositives 15 à 31)**

### **3.1 Suivis des colonies réalisés en 2021**

**Suivis de BUSSET et LAPRUGNE (diapositives 16 et 17) :** La prospection hivernale de la cavité du Mirai a permis de faire état des effectifs suivants : 26 Petits Rhinolophes, 6 Grands Murins et un Grand Rhinolophe. Comme en 2020, une forte chute des effectifs de Petit Rhinolophe a été observée,

portant l'effectif à moins de 30 individus alors qu'il dépassait la centaine en 2017. Au-delà de la baisse d'effectif engendrée par le phénomène de dérangement qui a succédé aux actes de vandalisme sur la fermeture de cette cavité, la poursuite de cette décroissance est pour l'heure difficilement explicable. Le suivi régulier apparaît donc crucial pour analyser sur le long terme ces variations d'effectifs, et valider ou non les différentes hypothèses qui pourraient être avancées :

- Réalisation des suivis plus tardivement que d'habitude
- Conditions météorologiques favorisant l'activité et donc le départ de certains individus
- Découverte d'un autre gîte plus favorable pour les individus
- Dérangement au sein de la cavité (avant réalisation des travaux de sécurisation).

Mme MAGNAUD, maire de Busset, interroge sur le suivi de la colonie de Petit Rhinolophe présente depuis plusieurs années dans l'Eglise de Busset. Mme GIRARD répond que cette colonie, qui est présente en saison estivale (colonie de reproduction) est habituellement suivie en direct par l'association Chauve-Souris Auvergne. Faute de temps, cette dernière a dû prioriser les suivis sur les colonies disposant d'un plus grand nombre d'individus. Le suivi de l'Eglise de Busset est donc appelé à se poursuivre, mais pas forcément de manière annuelle.

La cavité de la Besbre (Laprugne) n'a pas pu être prospectée en 2021 car son accès était rendu impossible par les niveaux d'eau de la Besbre.

Suivis de RIS (diapositives 18 et 19) : Ce suivi est réalisé par le CEN Auvergne, qui dispose d'une convention de gestion avec la propriétaire du bâtiment occupé par la colonie de reproduction Grand Murin. En 2021, une chute drastique des effectifs a été observée, avec à peine plus de 100 individus alors que la colonie en comptait plus de 700 en 2020.

Ce schéma a malheureusement été observé sur de nombreux gîtes cet été, notamment pour le Grand Murin. Il s'explique par le printemps/début d'été froid et humide qu'a connu la région et qui a mis en difficulté les femelles qui, ne pouvant pas trouver des ressources alimentaires suffisantes, ont été contraintes d'abandonner leur petit. Une forte mortalité des jeunes a donc été observée sur le site de Ris.

Ces résultats montrent une fois de plus l'extrême sensibilité des chauves-souris notamment au regard des conditions climatiques. Sachant que les femelles ne donnent naissance qu'à un petit par an, le déficit de renouvellement de la population de cette année aura certainement des conséquences sur le long terme pour ses effectifs globaux.

Mme GIRARD fait part de plusieurs informations qui lui ont été transmises par M. ESNOUF (CEN Auvergne), excusé pour cette réunion. Tout d'abord, il est rappelé aux membres du comité de pilotage qu'une convention avait été signée entre le CEN Auvergne et la commune de Ris dans le but d'installer un gîte de substitution au niveau du porche de l'Eglise. En effet ce gîte, qui se présenterait sous la forme d'un meuble de type chiroptière, permettrait de maintenir des conditions d'accueil favorables de la colonie, et ce, même si le gîte actuellement occupé venait à disparaître (vente du bâtiment qui conduirait à d'éventuels aménagements de la grange aujourd'hui inutilisée).

M. ESNOUF a précisé qu'il a pris contact avec le menuisier qui sera chargé des travaux, et qu'il souhaiterait intervenir avant le mois de mars 2022. Pour cela, il a demandé à ce qu'une personne ressource soit désignée pour la commune de Ris, afin de faciliter les échanges à venir. M. LOPEZ, maire de Ris indique que M. FOUCHER, conseiller municipal de la commune, peut toujours être contacté mais qu'il est également possible de passer directement par lui. Les coordonnées de M. ESNOUF lui sont donc transmises en ce sens.

Mme SEYCHAL s'interroge sur la pérennité du gîte de reproduction actuellement occupé par les Grands Murins, et par la possibilité de proposer une ORE (Obligation Réelle Environnementale) dans le but de conserver des dispositions favorables aux chauves-souris y compris en cas de vente des bâtiments. Mme GIRARD répond que le CEN a effectivement engagé ce dispositif sur certaines parcelles mais pas sur du bâti. La réglementation sur cet outil relativement récent serait à creuser mais il s'agit bien d'une proposition qui pourrait être faite à la propriétaire.

### **3.2 Communication (diapositive 20)**

Comme les années précédentes, la communication autour des actualités Natura 2000 a été faite via une mise à jour régulière du site web dédié <https://gites-contreforts-montagne-bourbonnaise.n2000.fr/>. Il est rappelé que le diaporama du CoPil ainsi que son compte-rendu seront disponibles en téléchargement sur ce site.

En outre, une animation nature avait été prévue sur la commune de Ris pour découvrir les landes via le sentier du Saut du Loup. Cette dernière a dû être annulée faute de participants, de nombreuses autres animations ayant été organisées localement à la date retenue.

### **3.3 Etude lépidoptères et chiroptères (diapositives 21 à 29) :**

Cette étude a été réalisée afin de répondre à deux objectifs d'acquisition de connaissances. En effet, la recherche de deux espèces de papillons patrimoniaux (Damier de la Succise & Cuivré de la Bistorte) était souhaitée afin d'acter leur présence ou leur absence sur le territoire du site Natura 2000. Ces espèces occupant préférentiellement les prairies humides, la prospection de ces milieux était l'occasion d'évaluer la fonctionnalité des lisières forestières pour les chiroptères, les prairies humides étant des lieux de chasse prisés par ces espèces.

Les prospections ont permis de prouver que le Cuivré de la Bistorte (*Lycaena helle*) est absent du territoire, aucun milieu n'étant propice à son accueil. Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) a été détecté à trois reprises. Cependant, sa plante hôte pouvant se développer dans une variété de milieux prairiaux, il est certain que l'ensemble des stations de ce papillon n'ont pas été contactées puisque seules les prairies humides ont été prospectées.

L'évaluation de la fonctionnalité des lisières forestières a mis en avant que peu d'éléments semblent limiter la fonctionnalité de ces lisières. Les principaux éléments la limitant se caractérisent en deux catégories. D'une part, l'existence d'activités anthropiques qui fait que ces lisières sont souvent rectilignes. Les activités pastorales empêchent le développement de cette lisière, et la présence de voies de communication à proximité de ces dernières peut présenter un élément défavorable aux chiroptères. D'autre part, les forêts, et donc les lisières, sont jeunes sur ce territoire. Ce caractère récent fait qu'elles hébergent actuellement peu de micro-habitats, qui sont très recherchés par les chauves-souris.

Cette étude a donc permis de mettre en avant que des modifications des pratiques forestières ou agricoles pouvaient être envisagées afin de favoriser le Damier de la Succise ou les chiroptères. Ces modifications pourront faire l'objet de charte Natura 2000 ou de contrats Natura 2000 forestiers.

Mme MARCHETTI s'interroge sur la mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD) suite à cette étude et à la confirmation de présence d'une nouvelle espèce d'intérêt communautaire. Mme GIRARD confirme que ce travail n'a pas encore été fait, mais que l'intégration de ces données actualisées sera faite d'ici la fin d'année.

### **3.4 Mise en œuvre de 2 contrats Natura 2000 (diapositives 30 et 31) :**

Le contrat Natura 2000 portant sur l'aménagement de deux sites à chauves-souris (cavité du Mirai et cavité de la Besbre) a été mis en œuvre en 2021, afin de remplir un double objectif de sécurisation des sites et de maintien de la quiétude des chauves-souris en période d'hibernation.

La cheminée de la cavité du Mirai a donc été sécurisée par la pose d'une grille par le CEN Auvergne, permettant le passage des chauves-souris mais empêchant toute chute ou tout accès intentionnel à l'intérieur de la cavité. De même, la porte de la cavité de la Besbre a été remplacée, l'ancienne ayant été vandalisée depuis plusieurs années.

Un nouveau projet de contrat Natura 2000 a également émergé suite à une demande de la commune de Busset concernant l'entretien de la mare de la Côte. Cette mare, qui avait fait l'objet d'une restauration il y a quelques années, a vu sa végétation se développer de manière exponentielle et n'est aujourd'hui plus favorable à l'accueil de la faune typique de ces milieux. Des travaux de curage sont donc prévus dans le cadre d'un contrat en cours de montage, pour une mise en œuvre en 2022.

### **4. Perspectives d'actions pour 2022 (diapositive 33) :**

Suite à des constats d'incohérences de la cartographie des habitats naturels du site avec la réalité de terrain, notamment au niveau de la ligne à Haute Tension qui traverse le périmètre de Ris jusqu'à Busset, une étude approfondie a été proposée pour 2022 afin de poursuivre les objectifs suivants :

- Identifier et confirmer les habitats naturels présents sous l'emprise de la ligne HT
- Evaluer de l'état de conservation des milieux
- Réfléchir aux besoins et aux moyens de restauration.

Le volume budgétaire initialement dédié à la seconde phase de l'étude portant sur les lépidoptères sera donc allouée à ce travail sur les milieux naturels. En effet, l'absence du Cuivré de la Bistorte sur le site ne nécessite pas une poursuite de l'étude sur deux années comme cela était prévu initialement. L'étude menée sous la ligne HT se fera en lien étroit avec RTE. La Fédération nationale des CEN dispose en effet d'une convention de partenariat avec RTE, permettant de mener des études et des actions de restauration aux abords des lignes électriques. Cette convention permettra par la suite de mobiliser des financements, qui pourront permettre la mise en œuvre de travaux en liens avec d'éventuels contrats Natura 2000.

### **5. Questions diverses**

M. DEJEAN, maire de Mariol, demande s'il est possible de participer au suivi réalisé dans la cavité du Mirai. Mme GIRARD précise que, l'hiver étant une période de grande sensibilité pour les chauves-souris, les suivis se font systématiquement en petit comité pour éviter au maximum le dérangement. Toutefois, si l'occasion se présente ponctuellement la commune en sera informée en amont.

Mme MAGNAUD signale que plusieurs personnes de la commune de Busset ont informé la mairie de la présence de chauves-souris chez eux. Elle s'interroge sur l'appui que l'animateur peut apporter dans ces cas-là. Mme GIRARD confirme que ce type d'information doit être transmis au CEN Allier avec les coordonnées des personnes concernées, afin que celles-ci puissent être recontactées dans un second temps. Certains habitants ont d'ailleurs déjà contacté directement le CEN durant l'été, et ont ainsi pu bénéficier d'informations et de conseils relatifs à la bonne cohabitation avec les chauves-souris.

Mme MAGNAUD réaffirme la nécessité de proposer des animations régulières de manière à sensibiliser un maximum d'habitants sur la thématique des chauves-souris et plus largement sur les questions liées aux enjeux Natura 2000.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MARCHETTI remercie les membres du comité de pilotage et lève la séance.

Le chef du bureau Espace  
Naturels, Forêt, Chasse

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Célia Marchetti', written in a cursive style.

Célia MARCHETTI